

Panorama des administrations publiques 2023

Fiches Pays

Belgique

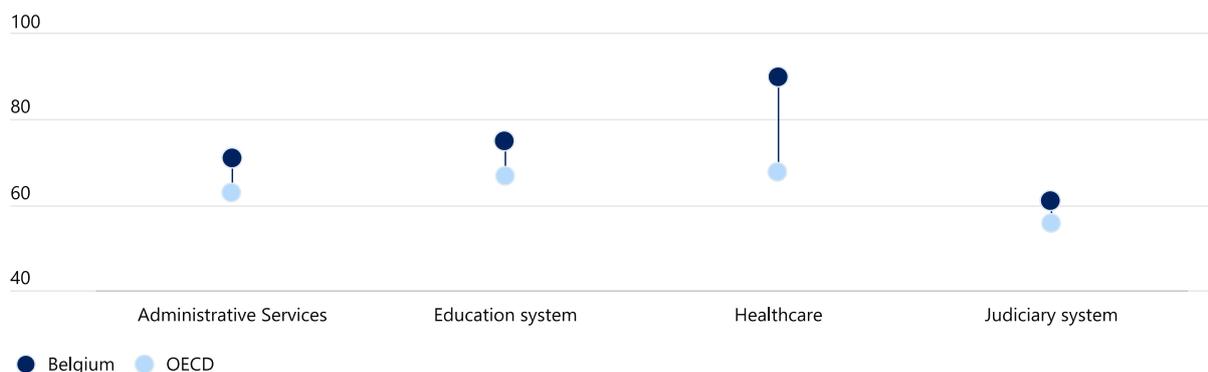
Confiance et satisfaction à l'égard des services publics

La confiance dans les institutions publiques et la satisfaction à l'égard des services publics sont d'importants critères de la qualité de la gouvernance publique. Elles traduisent la perception que le public a de la compétence des administrations, s'agissant de concevoir et d'exécuter des politiques et prestations de service, ainsi que de ses attentes quant au comportement des institutions publiques et des personnes qui les représentent. Bien qu'une grande confiance dans les institutions ne soit pas une résultante nécessaire de la gouvernance démocratique, la confiance et la satisfaction à l'égard des services publics favorisent une gouvernance efficace car ils vont de pair avec le respect des politiques, la participation à la vie publique et la cohésion sociale.

En Belgique, le taux de satisfaction à l'égard des services publics est globalement supérieur à la moyenne OCDE. Le taux de satisfaction à l'égard du système de santé est particulièrement élevé (90 %) et nettement supérieur à la moyenne OCDE (68%). Le taux de satisfaction à l'égard du système éducatif (75 %) dépasse lui aussi la moyenne OCDE (67 %), de même que celui à l'égard des services administratifs (71 % contre 63 %).

Graphique 1. Satisfaction à l'égard des services publics, 2022

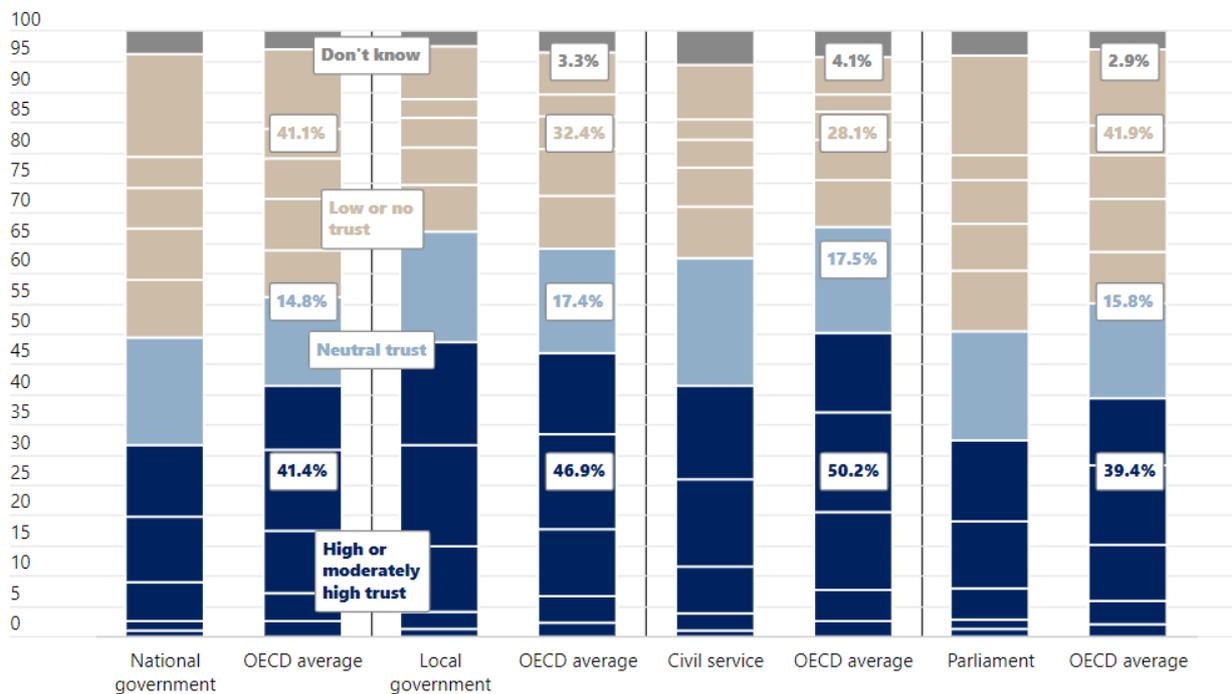
% of population, 2022 or latest available year



En Belgique, le taux de confiance dans les institutions publiques était inférieur à la moyenne OCDE en 2021. Un peu moins d'un tiers des Belges déclarent avoir une confiance modérément élevée ou élevée dans le gouvernement national (32 %), ce qui est moins que la moyenne OCDE (41 %). En revanche, le taux de confiance dans l'administration locale (49 %) est supérieur à la moyenne OCDE (47 %). La part des personnes déclarant avoir une confiance modérément élevée ou élevée dans la fonction publique est elle aussi inférieure (41 %) à la moyenne OCDE (50 %). Il en va de même en ce qui concerne la confiance dans le parlement (33 % contre 39 % en moyenne dans les pays de l'OCDE).

Graphique 2. Confiance dans les institutions publiques, 2021

% of population reporting high or moderately high trust in various public institutions, Belgium, 2021



Obtenir des résultats grâce à de bonnes pratiques de gouvernance

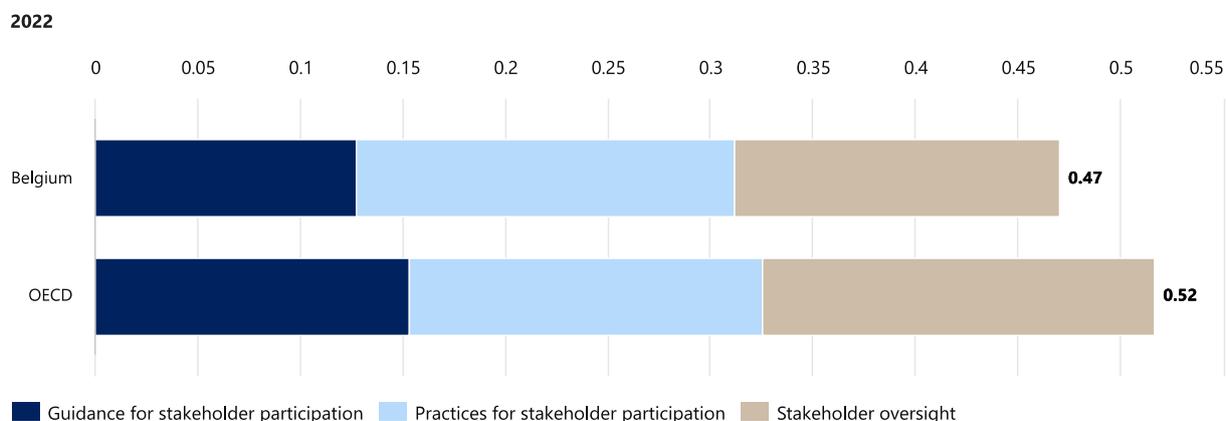
En cette période de crises multiples, les pouvoirs publics doivent adopter des pratiques plus avancées en vue d'instaurer la confiance et de renforcer la résilience de la démocratie. Pour cela, il leur faut tirer parti des points forts de la démocratie, notamment en renforçant l'association des citoyens et des parties prenantes à la prise de décision ; en renforçant les compétences essentielles pour affronter les crises, par exemple en matière de budgétisation et de gestion des finances publiques de façon à mener à bien les transitions écologique et numérique ; et en se protégeant face aux menaces qui pèsent sur les valeurs démocratiques, par exemple en maintenant des règles efficaces d'intégrité publique et en promouvant une utilisation éthique de l'intelligence artificielle.

Associer les citoyens et les parties prenantes à la prise de décisions permet de mieux concevoir, mettre en œuvre et faire accepter auprès du public les politiques, les infrastructures et les prestations de service. Dans son volet consacré à la participation des parties prenantes, l'indicateur de gouvernance des infrastructures (IGI) de l'OCDE donne un aperçu du bilan affiché par les pays pour ce qui est de définir des orientations nationales sur la collaboration avec les parties prenantes, de favoriser la participation concrète de ces dernières et de faire en sorte qu'elles exercent un contrôle sur les projets d'infrastructure.

En ce qui concerne la participation des parties prenantes, l'IGI de la Belgique s'élève à 0.47, ce qui est un peu moins que la moyenne OCDE (0.52). La Belgique se situe au-dessus de la moyenne OCDE quant aux pratiques de participation (avec un score de 0.18 sur un maximum possible de 0.33), mais pourrait mieux faire pour ce qui est de fournir des orientations sur la participation des parties prenantes et de permettre à ces dernières d'exercer un rôle de contrôle.

Graphique 3. Indicateur de la participation des parties prenantes à la prise de décisions en matière d'infrastructures

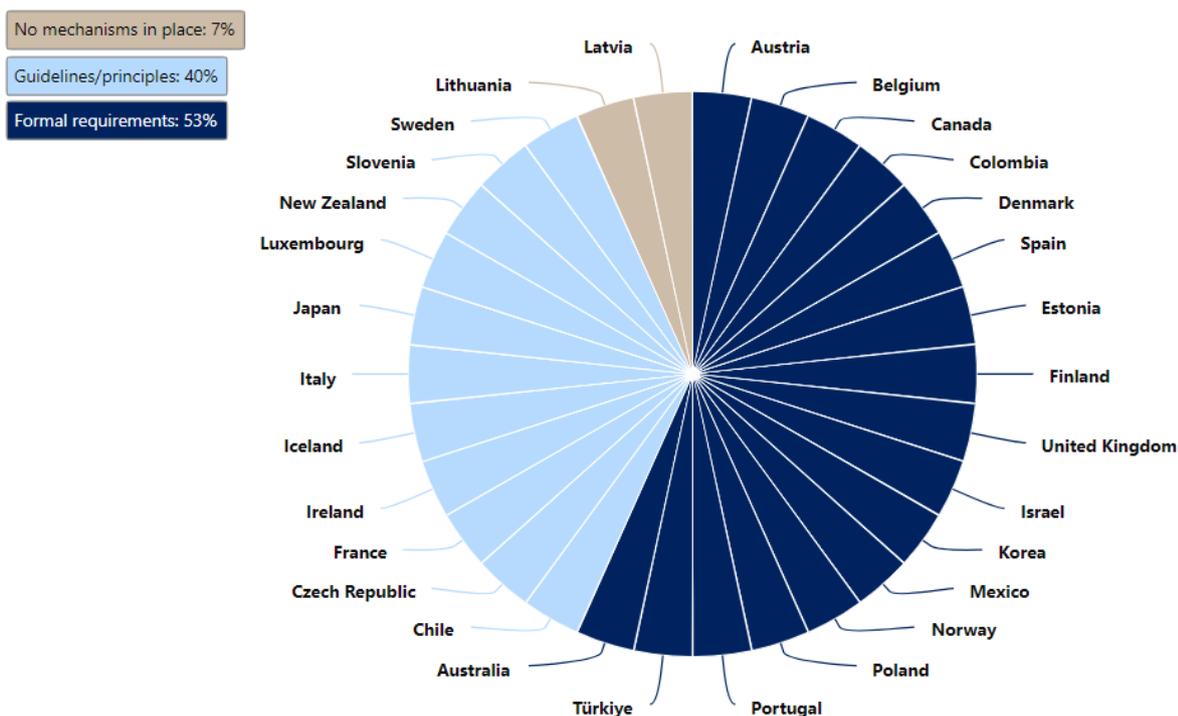
Sur une échelle de 0 (score le plus faible) à 1 (score le plus élevé), 2022



Assurer l'intégrité de l'information est devenu particulièrement complexe à l'ère du numérique. Si la transformation numérique et l'intelligence artificielle (AI) offrent d'immenses possibilités, y compris pour élargir et protéger l'exercice de droits et libertés démocratiques, leur utilisation soulève aussi des défis pour les administrations publiques, qui devront par exemple veiller à ce que ces évolutions renforcent la volonté et l'aptitude des individus à participer de façon constructive à la vie démocratique et bénéficient à la société dans son ensemble.

La Belgique s'est dotée de lois et règlements (exigences formelles) qui garantissent une utilisation éthique de l'IA.

Graphique 4. Mécanismes employés pour garantir une utilisation éthique de l'intelligence artificielle dans les administrations, 2022



Les ressources des administrations publiques : origine et gestion

Après une nette détérioration liée à la pandémie de COVID-19, qui a exigé la mise en place de mesures d'urgence et de dispositifs de soutien direct aux entreprises et aux personnes, les finances publiques affichent certains signes positifs, mais la reprise demeure fragile. Le solde budgétaire est la différence entre le niveau des recettes et le niveau des dépenses constatées dans le budget de l'État au cours d'un exercice donné. L'État est en déficit budgétaire lorsqu'il dépense plus qu'il ne perçoit, et en excédent budgétaire lorsqu'il dépense moins.

En 2021, la Belgique a enregistré un déficit budgétaire égal à -5.5 % de son PIB et par conséquent inférieur à la moyenne OCDE (-7.5 %). En 2022, son déficit était moindre (-3.9 %). En 2021, son taux d'endettement (129.1 % du PIB) était parmi les plus élevés de l'OCDE (120.8 % en moyenne). Il est tombé à 103.8 % du PIB en 2022.

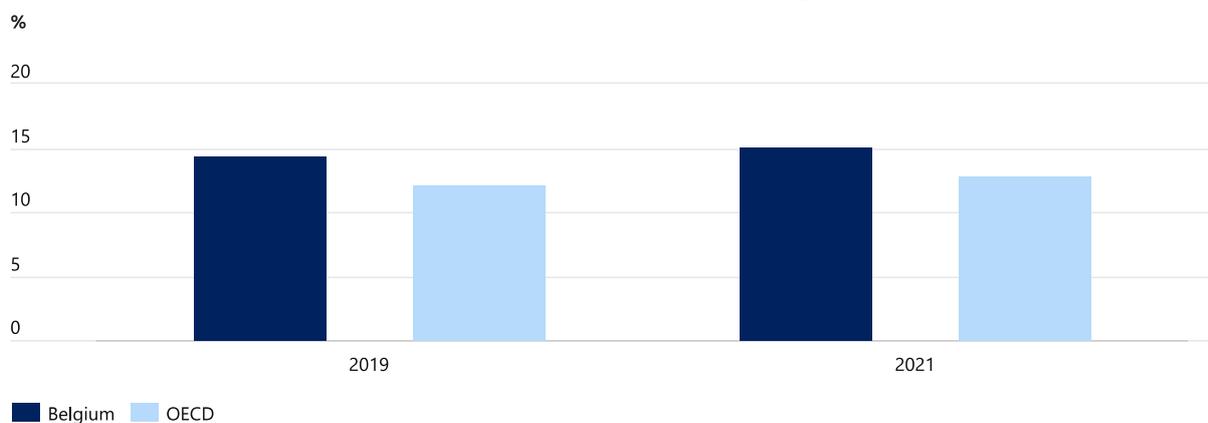
Graphique 5. Solde budgétaire des administrations publiques en pourcentage du PIB



L'investissement public peut améliorer la productivité et la croissance économique, tout en favorisant l'exécution des politiques de long terme, notamment l'aménagement d'infrastructures dédiées aux énergies vertes pour accompagner l'action face au changement climatique. Ainsi, pour mettre en œuvre leurs politiques et assurer les services publics, les administrations publiques passent des marchés publics pour de grandes quantités de biens, de services et de travaux.

En 2021, la Belgique a consacré 15.2 % de son PIB aux marchés publics, soit plus que la moyenne OCDE (12.9 %). La même année, ses dépenses d'investissement public ont représenté 2.8 % du PIB national, soit moins que la moyenne OCDE (3.4 %).

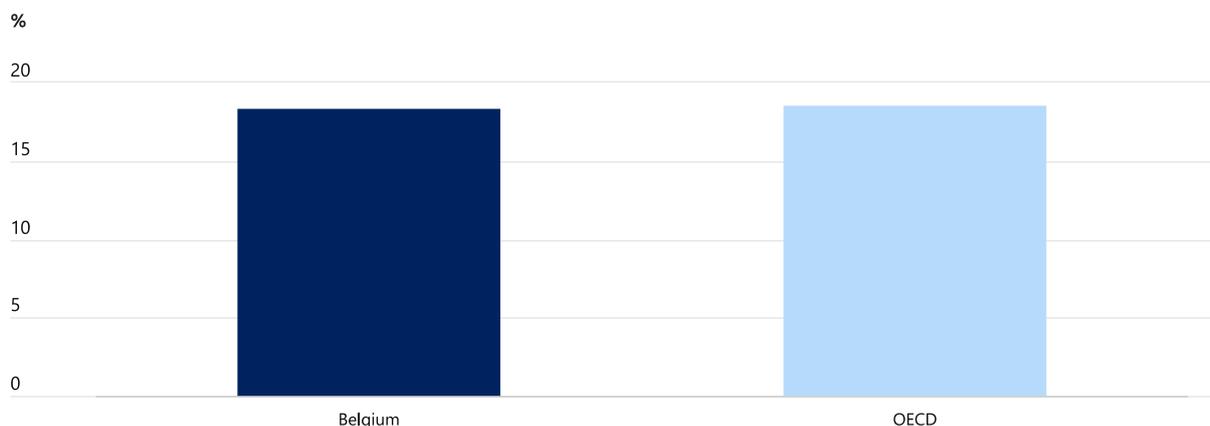
Graphique 6. Dépenses liées aux marchés publics en pourcentage du PIB



Le poids de l'emploi public varie grandement d'un pays de l'OCDE à l'autre, dans une fourchette comprise entre environ 10 % et un peu plus de 30 %.

En 2021, la part de l'emploi public, exprimée en pourcentage de l'emploi total, était de 18.4 % en Belgique, contre 18.6 % en moyenne dans les pays de l'OCDE.

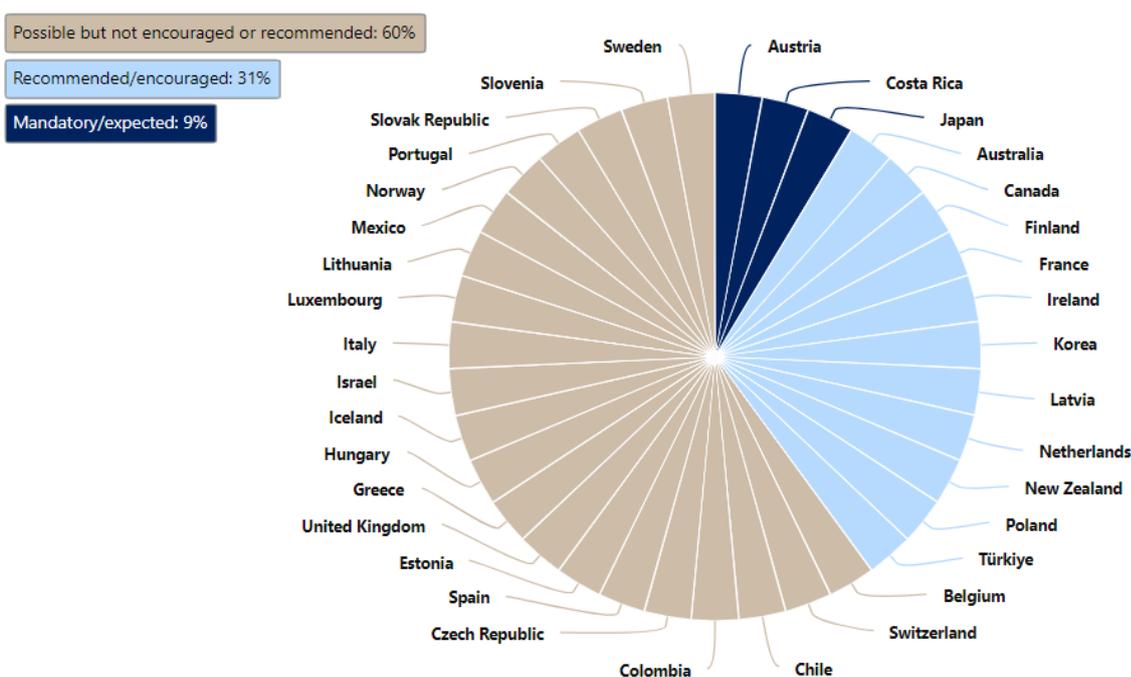
Graphique 7. L'emploi public en pourcentage de l'emploi total, 2021



Les administrations recourent à différents moyens pour mobiliser et développer les capacités de leur personnel. Ainsi, la mobilité interne permet de mettre en commun les ressources humaines des différentes administrations ainsi que d'attirer et de fidéliser les fonctionnaires.

En Belgique, comme dans plusieurs autres pays de l'OCDE, la mobilité interne des fonctionnaires est possible, mais elle n'est ni encouragée ni attendue, ce qui vaut également pour les fonctionnaires de haut rang. La Belgique n'applique pas la pratique consistant à élaborer des plans d'apprentissage à l'intention de la plupart ou de la totalité des salariés du secteur public.

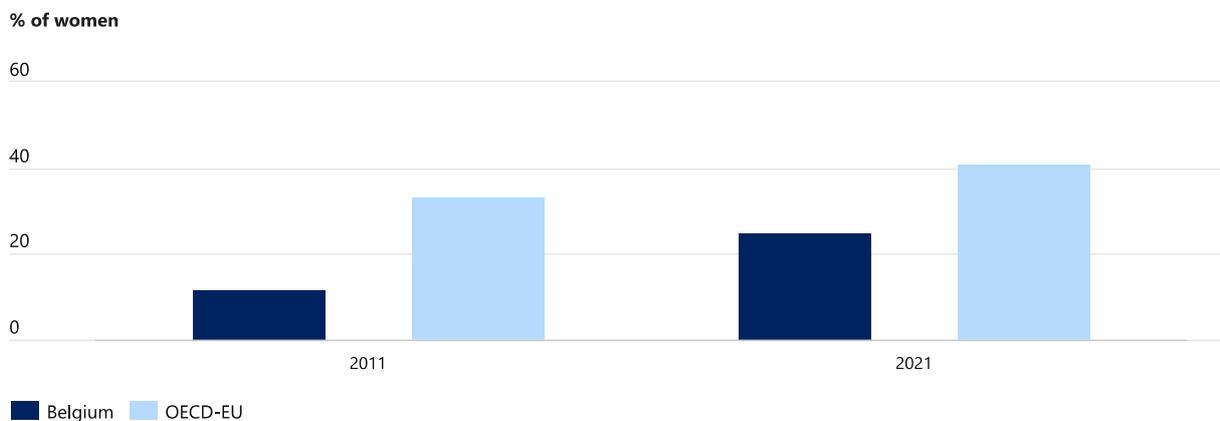
Graphique 8. Mobilité des fonctionnaires dans les administrations publiques centrales, 2022



La représentation égale et paritaire des femmes et des hommes dans le secteur public est un indicateur majeur du chemin parcouru vers l'égalité des genres, la diversité et une meilleure représentation. En 2020, dans les pays de l'OCDE, les femmes étaient majoritaires parmi les salariés du secteur public (58.9 %), des écarts importants étant observés entre les pays. Bien souvent toutefois, elles sont sous-représentées aux postes de direction.

La Belgique se situe au-dessous de la moyenne OCDE en matière d'égalité des genres dans les fonctions d'encadrement supérieur de l'administration nationale, avec 25.3 % de femmes aux postes les plus élevés, contre 40.8 % en moyenne dans les pays de l'OCDE membres de l'UE. En revanche, la Belgique se situe au-dessus de la moyenne OCDE en matière de parité aux postes ministériels, avec une présence féminine de 57 % contre 36 % en moyenne dans les pays de l'OCDE en 2023.

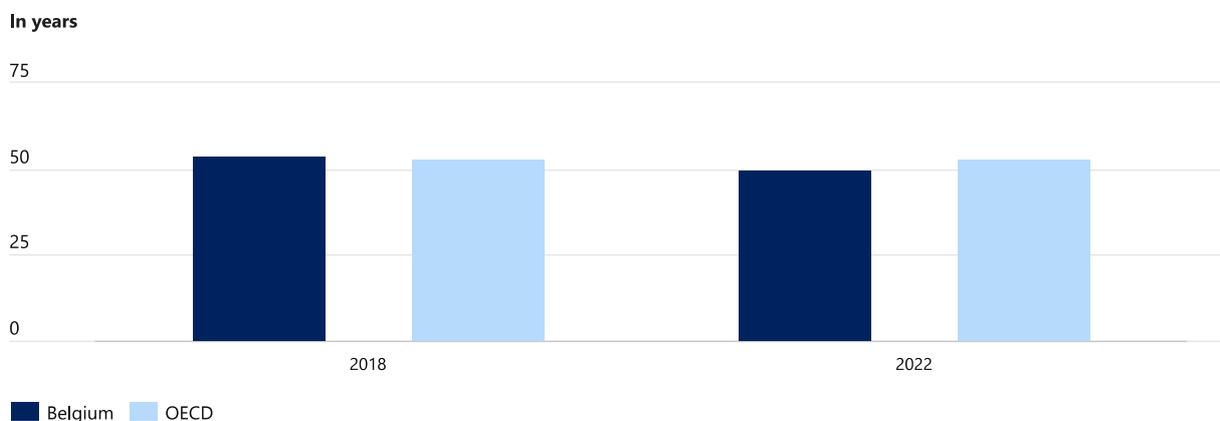
Graphique 9. Égalité des genres dans les fonctions d'encadrement supérieur de l'administration nationale, 2021



Les jeunes des pays de l'OCDE sont sous-représentés dans la vie publique et politique, ce qui signifie que leur voix et leurs intérêts risquent de ne pas être suffisamment pris en compte dans l'élaboration des politiques.

En Belgique, l'âge moyen des membres du gouvernement est de 50 ans, soit trois ans de moins que la moyenne OCDE.

Graphique 10. Âge moyen des membres du gouvernement, 2018 et 2022



À propos de cette publication

Le *Panorama des administrations publiques* fournit des données fiables et comparables à l'échelle internationale sur la manière dont les administrations publiques fonctionnent et s'acquittent de leur mission dans les pays membres de l'OCDE, les pays en voie d'adhésion et d'autres grandes économies. Les fiches pays mettent en relief les indicateurs clés par rapport à la moyenne OCDE. Les informations qu'elles contiennent proviennent du nouveau portail de données du *Panorama*, qui permet de comparer plus facilement et de façon plus interactive les pays entre eux et avec la moyenne OCDE. Les fiches pays fournissent, non pas un bilan détaillé de la situation en matière de gouvernance publique, mais un aperçu des principaux indicateurs étudiés dans les trois sections de la publication : a) confiance et satisfaction à l'égard des services publics ; b) obtenir des résultats grâce à de bonnes pratiques de gouvernance et c) les ressources des institutions publiques : origine et gestion.

Notes concernant les graphiques

Satisfaction à l'égard des services publics : pour ce qui est du système judiciaire et des tribunaux, les données correspondent à la part des personnes qui déclarent avoir confiance dans l'institution. Les données relatives aux services administratifs proviennent de l'Enquête sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques que l'OCDE a conduite en 2021. Les données sur la satisfaction envers les systèmes d'éducation et de santé et celles sur la confiance dans le pouvoir judiciaire sont tirées du Gallup World Poll.

Les données sur les finances publiques et l'économie sont tirées du Système de comptabilité nationale (SCN) et ont été extraites le 5 mai 2023.

Conformément au cadre du SCN, on calcule le solde budgétaire des administrations publiques, également présenté comme leur capacité (+) ou leur besoin (-) de financement, en soustrayant les dépenses totales des administrations publiques de leurs recettes totales.

Il est rendu compte de la dette brute des administrations publiques suivant la définition du SCN, laquelle diffère de celle employée dans le Traité de Maastricht. Ainsi, la dette désigne l'ensemble des éléments de passif exigeant un ou des paiements d'intérêts ou d'un principal par le débiteur au créancier à une ou plusieurs dates dans le futur. Tous les instruments de dette constituent des éléments de passif, mais certains de ces éléments, tels que les participations et les produits dérivés financiers, ne sont pas des instruments de dette.

L'emploi public désigne l'emploi du secteur des administrations publiques tel que défini dans le Système de comptabilité nationale (SCN). Les données sur l'emploi dans le secteur des administrations publiques ont été extraites le 17 avril 2023.

Dans les cas de la Corée, des États-Unis, de l'Islande, du Japon, du Mexique et de la Türkiye, les données relatives à l'emploi dans le secteur des administrations publiques proviennent du portail de données statistiques de l'Organisation internationale du Travail (OIT), ILOSTAT.

Les données indiquées se rapportent à la part des femmes qui dirigeaient un ministère au 1^{er} janvier 2023 (dont sont exclus les ministres sans portefeuille).

Les données relatives à l'âge des ministres décrivent la situation au 20 décembre 2022.

La moyenne OCDE est une moyenne non pondérée, sauf dans le cas des indicateurs des finances publiques.

Pour en savoir plus, voir :

<https://www.oecd.org/fr/gov/panorama-des-administrations-publiques.htm>